

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 22 mars 2023

10. Réponse à l'interpellation PLR (L. Longo) « Quid de la stratégie énergétique de La Neuveville ? » (K. Michel)

Le Conseil municipal de La Neuveville remercie le Parti Libéral-radical pour son intervention qui donne la possibilité aux autorités de donner une information sur les démarches qui sont actuellement entreprises par la Commune de La Neuveville.

En préambule, en ce qui concerne le labélisation « Cité de l'énergie » la Commune de La Neuveville a déjà commencé ce processus qui est défini en plusieurs phases. D'une manière générale, une fois que 50 % des mesures possibles ont été réalisées, la Commune peut demander un audit auprès de la commission de l'Association Cité de l'énergie pour l'obtention du label. Voici les trois phases :

1. Etat des lieux

Le champ d'action de la Commune en matière de politique énergétique et climatique est divisé en 6 domaines distincts et obligatoires, auquel s'ajoute un 7^e facultatif :

- Développement, planification urbaine et régionale
- Bâtiments communaux et installations
- Approvisionnement et dépollution
- Mobilité
- Organisation interne
- Collaboration et communication
- Adaptation au changement climatique (facultatif)

2. Evaluation et détermination du potentiel d'action de la Commune.

3. Identification des objectifs de politique énergétique et climatique et mise sur pied du programme d'actions.

De plus, concernant la stratégie en matière de transition énergétique, par exemple l'augmentation de sa production locale, le Conseil municipal lors de sa séance du 23 janvier 2023 a validé le principe d'étudier la mise en place d'un système de contracting pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits appartenant à des privés. L'étude devra définir les critères et le cadre dans lequel ce genre de contracting pourrait être réalisé.

Très prochainement, le Conseil municipal pourra définir si ses objectifs sont réalisables d'ici la fin de l'année. Il informera le Conseil général sur la progression de ces projets au fur et à mesure de leur avancement.

CONSEIL MUNICIPAL